

têtes de bétail et leurs placements représentent environ 25 millions. Ces gens comptent sur le Gouvernement pour sauver leur industrie de la ruine. Cet état de choses ne se limite pas à la Colombie-Anglaise. Ceux d'entre nous qui, l'an dernier, ont fait partie de la commission d'étude sur l'industrie laitière sont au courant des faits. Ce ne sont plus 50 p. 100, mais bien 90 p. 100 des producteurs de notre province qui demandent aujourd'hui une loi coercitive. Les cultivateurs canadiens, parlant par l'entremise de leurs organisations, indiquent qu'une loi de ce genre a été accordée aux cultivateurs de Grande-Bretagne par le Parlement britannique; elle a été aussi donnée aux fermiers des Etats-Unis et nos agriculteurs sont d'avis qu'ils devraient jouir des mêmes pouvoirs avec une loi semblable. On a fait observer que la loi obligatoire de la Colombie-Anglaise a bien fonctionné jusqu'en 1931, alors qu'elle a été déclarée *ultra vires* par le conseil privé. On prétend que, si elle était en vigueur aujourd'hui, elle augmenterait le pouvoir d'achat de tous les éleveurs, dans toute la vallée du Fraser, de \$500,000 par an, au moins, et cela sans augmenter les prix de vente au public.

Je dirai bien clairement que tous ces producteurs comprennent parfaitement qu'une loi comme la British Marketing Act ne ressort pas de la juridiction du parlement fédéral, mais que, à cause de notre organisme gouvernemental, elle relève des législatures des diverses provinces. Toutefois, vu la décision du Conseil privé, on comprend que pour donner toute la vigueur voulue à une telle loi, il sera nécessaire de faire adopter une loi par le parlement fédéral. On peut espérer qu'à la suite de la conférence interprovinciale et tandis que nous étudions la législation actuelle, il sera possible d'en venir à quelque arrangement satisfaisant afin de venir au secours de ces industries.

Il est un autre sujet que j'aimerais effleurer, mais, avant d'y toucher, je veux faire observer que je viens justement de voir dans le discours du trône une phrase intéressant les camps de secours. Au cours des dernières sessions, nous avons entendu critiquer fortement les camps de la Colombie-Anglaise. J'ai tenu à visiter ces camps et je tiens à dire que beaucoup de gens de la région m'ont parlé d'une façon élogieuse de la façon dont le département de la Défense nationale les administre. J'ai conversé avec les hommes qui s'y trouvent. Ils m'ont paru satisfaits et m'ont dit beaucoup de bien des autorités de ces camps.

Nous constatons avec plaisir que le discours du trône annonce un programme de travaux

[M. Barber.]

publics qu'on va entreprendre. Je ne crois pas que le peuple canadien s'attende que notre pays se lance dans des entreprises bien considérables et que le programme annoncé soit comparable à celui entrepris par nos voisins du sud. Nous croyons cependant que le moment est venu d'agir dans ce sens afin de stimuler l'industrie privée et d'embaucher un plus grand nombre de chômeurs.

Il me reste à parler de la question de la banque centrale. Ceux d'entre nous qui siègent ici depuis deux ou trois ans doivent se rappeler qu'à peu près tous les groupes de cette Chambre ont réclamé une mesure de ce genre. La conférence économique mondiale a émis l'opinion que chaque pays civilisé devrait avoir une banque centrale destinée à faciliter le crédit international et le mouvement de la monnaie fiduciaire. Depuis la dernière session, le Gouvernement a fait examiner le projet par un groupe d'experts. Tout le monde doit reconnaître, il me semble, que le choix des membres de la commission royale a été très heureux. Quand cette commission a siégé dans les diverses parties du pays, on a pu constater qu'elle a accordé toute la liberté possible à l'expression des témoignages et qu'elle a fait preuve de beaucoup de patience et de tact dans l'accomplissement de sa mission. Le résultat de cette enquête nous fait croire qu'une banque centrale convenablement constituée peut devenir un complément utile à notre système bancaire.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à dire qu'il est au moins une accusation qu'on ne saurait faire contre le Gouvernement. On ne peut dire qu'il s'est dérobé à ses responsabilités ou qu'il a manqué de courage. Au milieu de difficultés sans nombre, la saine administration du pays a fait que nos grandes institutions ont résisté à la tempête. Nous avons fait honneur à nos obligations sans les modifier à l'intérieur comme à l'extérieur. Il en résulte que le crédit du Canada est solide sur les marchés de l'univers. On en voit la preuve dans l'emprunt négocié à Londres l'an dernier et qui a été couvert à peu près quatre fois. Nous avons pu remédier aux maux causés par la sécheresse. Nous avons apporté au problème du chômage des remèdes aussi heureux qu'on l'a fait dans tout autre pays. Le commerce s'est graduellement amélioré et l'avenir est brillant. Dans ces conditions, tous les citoyens canadiens devraient donc être fiers de la façon dont le Canada s'est comporté.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la coutume veut que le chef de l'opposition, quand il se lève pour parler sur l'Adresse, complimente d'abord le proposeur et le second de la motion que Votre Honneur vient